

Éditions Groupe *Pédagofiche*

8, allée de Rivassol - 63830 Nohanent

Guide de l'imputation des dépenses et des recettes communales et intercommunales

**Lexicompta
M57**

4^e édition

Auteurs :

Nicolas Baudot
Daniel Fichot

Cet ouvrage a été mis en page par :

Séphora Markarian

Coordination :

Émilie Audigié

Et imprimé par :

Print Conseil

Assistante d'édition :

Lucille Bouquely

Dépôt légal : mars 2025

Réimpression à l'identique en octobre 2025

ISBN : 978-2-38143-034-8

Crédits photos : Shutterstock - Adobe Stock

Couverture :

Groupe Pédagofiche

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L 122-5, d'une part, que les "copies ou reproductions réalisées à partir d'une source licite et strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective", et, d'autre part, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, que les analyses et courtes citations, "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite" (article L 122-4).

Cette représentation ou reproduction par quelque moyen que ce soit constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

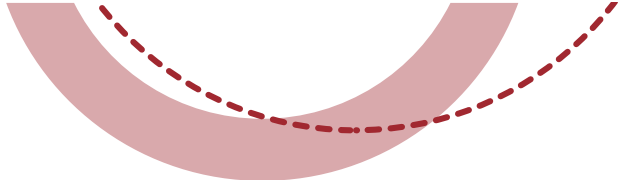


TABLE DES MATIÈRES

Introduction p. 5

Première partie

Recherche du code nature p. 9

Deuxième partie

Recherche du code fonction p. 209

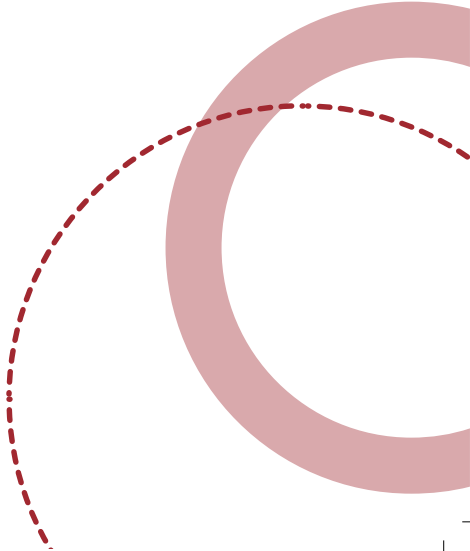
Troisième partie

Explication de quelques principes ou mécanismes comptables p. 223

Annexes

Nomenclature M 57 p. 253

Liste des codes fonctionnels M 57 p. 301





INTRODUCTION

Le présent ouvrage est un guide de l'imputation comptable des dépenses et des recettes communales et intercommunales dans le cadre de l'instruction M 57, adapté à toutes les communes, quelle que soit leur population, ainsi qu'aux établissements publics communaux et intercommunaux, aux SDIS, au CNFPT et aux CDG. Ce guide présente à la fois les imputations de la nomenclature développée et celles de la nomenclature abrégée.

Ce guide s'adresse aux maires, aux présidents et aux différents fonctionnaires chargés de traiter les dépenses et les recettes communales et intercommunales, à savoir :

- les secrétaires généraux de mairie et les directeurs généraux des services ;
- les fonctionnaires territoriaux participant à la préparation des budgets ;
- les fonctionnaires territoriaux des services gestionnaires des mairies et des intercommunalités qui sont appelés à engager des dépenses ;
- les fonctionnaires territoriaux des services financiers et comptables des mairies et des intercommunalités, qui ont la charge de la vérification des factures, du mandatement des dépenses, et du traitement des recettes ;
- le comptable public de la collectivité et ses collaborateurs fonctionnaires de la Direction Générale des Finances Publiques, qui ont pour mission de vérifier l'imputation comptable des mandats de dépenses et des titres de recettes de la collectivité.

En matière de comptabilité, les services municipaux et intercommunaux se heurtent à un problème pratique qui perturbe le travail quotidien des fonctionnaires concernés : la difficulté d'imputer correctement les dépenses et les recettes, et les nombreuses divergences d'interprétation de la nomenclature comptable qui apparaissent fréquemment entre d'une part les services communaux et intercommunaux et d'autre part le comptable public de la collectivité. Ces difficultés entraînent une perte de temps et des retards de paiement. Elles sont également la source d'erreurs dans les inscriptions budgétaires. Par ailleurs, des irrégularités d'imputation de dépenses entre les deux sections du budget peuvent motiver des observations de la chambre régionale des comptes.

Ce guide apporte la solution à ce problème de pratique comptable. Il offre les moyens d'effectuer une recherche d'imputation facile, rapide et efficace, et donne des renseignements sûrs. L'ouvrage a été conçu et réalisé en mettant en œuvre un concept nouveau de dictionnaire comptable, « Lexicompta », qui réunit toutes les conditions requises pour rendre l'outil performant :

- le nombre de mots-clés est important : plus de 3 000 ;
- les mots-clés sont choisis judicieusement : ils ne reprennent pas seulement le vocabulaire spécifique de la comptabilité publique, mais aussi les termes employés dans le langage courant des gestionnaires municipaux et intercommunaux, en recouvrant toutes les activités de la collectivité dans les diverses situations possibles ;
- pour chaque recherche d'imputation, une gamme de plusieurs mots-clés est offerte, par l'utilisation des synonymes, ou, dans le cas d'une expression composée, par la déclinaison des divers mots la composant :

- exemple de la recherche d'imputation d'un « accueil de loisirs sans hébergement » :
les mots-clés offerts sont :

- « accueil de loisirs sans hébergement »,
- « ALSH »,
- « centre de loisirs sans hébergement »,
- et « loisirs (accueil de ... sans hébergement) ».

- exemple de la recherche d'imputation d'un « véhicule » : les mots-clés offerts sont :

- « véhicule »,
- « voiture »,
- « automobile »,
- « matériel de transport non ferroviaire », et « matériel roulant ».

- chaque mot figurant en entrée dans le lexique est décliné selon les diverses situations concrètes dans lesquelles la commune peut se trouver :

- exemple du mot « bibliothèque » :

- « achat d'une ... à usage autre que scolaire »,
- « achat d'une ... à usage scolaire »,
- « construction ou agrandissement d'une ... confié à l'entreprise (travaux de bâtiment en cours) »,
- « acquisition d'une ... (bâtiment achevé) »,
- « aménagement d'une ... confié à l'entreprise (travaux de bâtiment en cours) »,
- « grosses réparations d'une ... confiées à l'entreprise (travaux de bâtiment en cours) »,
- « travaux d'entretien de bâtiment et de réparations courantes d'une ... confiés à l'entreprise »,
- « droits perçus auprès des emprunteurs de livres ».

- certains mots, qui correspondent à des mécanismes comptables complexes, renvoient à des explications données en troisième partie de l'ouvrage :

- exemple du mot « aliénation », qui renvoie aux explications données en troisième partie de l'ouvrage sur la logique des écritures comptables à effectuer pour constater la cession d'un bien.

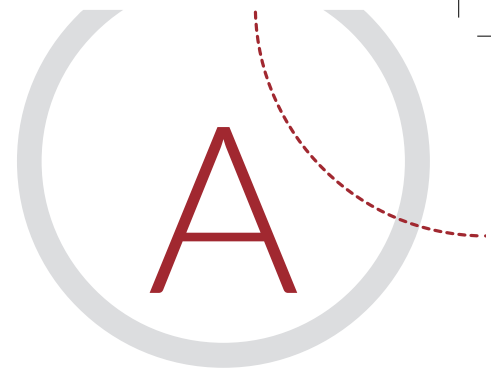
Enfin, la compétence, l'expérience et la complémentarité des auteurs constituent les meilleures garanties de la fiabilité et de la performance de cet outil. Grâce à cette collaboration judicieuse entre un directeur territorial et un inspecteur divisionnaire des finances publiques, des renseignements sûrs, dans un langage accessible à tous, sont donnés aux fonctionnaires des diverses administrations concernées : petites communes, collectivités plus importantes, groupements intercommunaux, trésoreries.

Le haut degré de précision de ce lexique ne doit pas néanmoins être perçu par le lecteur comme une sorte de dogme. La nomenclature M 57 offre en effet à ses utilisateurs diverses marges d'interprétation. Il en résulte que pour un grand nombre de dépenses plusieurs imputations concurrentes peuvent être admises. Les solutions données dans cet ouvrage ont donc une valeur indicative.



1^{RE} PARTIE

RECHERCHE DU CODE NATURE



Abattage d'arbres

DF. Travail d'... sur la voie publique confié à l'entreprise non lié à une opération d'investissement	615231	615231
DF. Travail d'... dans un bois communal confié à l'entreprise non lié à une opération d'investissement	61524	61524
DF. Travail d'... sur un terrain du domaine privé communal confié à l'entreprise non lié à une opération d'investissement	61521	61521
DI. Travail d'... confié à l'entreprise lié à une opération d'investissement de la commune	21... ou 23...	21... ou 23...

Abattoirs (exploitation des ...)

Les dépenses et les recettes correspondantes doivent être regroupées dans un budget annexe régi par l'instruction M 4

Abonnement

DF. ... à un document périodique de médiathèque, sur support papier ou bien sur site Internet	6065	6065
DF. ... à une documentation professionnelle périodique à l'usage des services municipaux, sur support papier ou bien sur site Internet	6182	618
DF. ... à un site Internet pour la gestion d'une prestation au moyen d'un logiciel (infogérance)	6188	618
DF. ... à la consommation d'eau	60611	60611
DF. ... à la consommation d'électricité ou de gaz de ville	60612	60612
DF. ... à la consommation téléphonique et à Internet	6262	626

Abri

DI. Acquisition d'un ... (ouvrage terminé)	2138	2138
DI. Construction d'un ... confiée à l'entreprise (travaux en cours)	2313	231

Abribus

DI. Achat et installation d'un ... sur le domaine public de la collectivité maître d'ouvrage	2152	2152
DI. Achat et installation d'un ... sur le domaine public d'une autre collectivité ..	2148	2148
DF. Entretien et réparation d'un ... confiés à l'entreprise	615228	615228
DF. Déplacement d'un ... sur le domaine public	6188	618

Accident du travail

DF. Frais médicaux consécutifs à un	6475	6470
--	------	------

Accise sur l'électricité

RF. Perception de l' ... sur la consommation d'électricité	73141	73141
--	-------	-------

Accord de piano

DF. Frais d'... confié à un tiers	61558	61558
---	-------	-------

Accordéon

DI. Achat d'un	2188	2188
-----------------------	------	------

Accueil de loisirs sans hébergement

DI. Construction ou agrandissement d'un ... confié à l'entreprise (travaux en cours)	2313	231
DI. Acquisition d'un ... (ouvrage terminé)	21318	2131
DI. Aménagement d'un ... confié à l'entreprise (travaux en cours)	2313	231
DI. Grosses réparations d'un ... confiées à l'entreprise (travaux en cours)	2313	231
DF. Travaux d'entretien et de réparations courantes d'un ... confiés à l'entreprise	615221	615221

Nomenclature
M 57 développée

Nomenclature
M 57 abrégée

	Nomenclature M 57 développée	Nomenclature M 57 abrégée
DF. Travaux de nettoyage de locaux confiés à l'entreprise	6283	6283
RF. Perception des droits d'inscription à un	70632	7063
Accumulateur : Voir « Batterie électrique »		
Achat de matières, de fournitures et de petit matériel		
DF. : subdivision du compte	60...	60...
Achat d'immobilisations : Voir « Acquisition d'immobilisations »		
Acides : Voir « Chimiques (produits) »		
Acquisition d'immobilisations		
DI. ... incorporelles : subdivision du compte	20...	20...
DI. ... corporelles : subdivision du compte	21...	21...
DI. ... financières : subdivision des comptes	26... et 27...	26 et 27...
Acrobatie		
DF. Achat d'un spectacle d'... refacturé au public	6042	6042
DF. Achat d'un spectacle d'... non refacturé au public	6232 ou 6238	623
RF. Perception d'un droit d'entrée à un spectacle d'... ..	7062	7062
Acte		
DF. Frais d'... de notaire, d'huissier, de contentieux	6227	622
DI. Frais d'... d'acquisition d'un bien immobilier : subdivision du compte	21...	21...
RF. Délivrance à un particulier d'une photocopie d'un ... administratif	70688	70688
Action(s)		
DI. Achat d'... ..	271	271
RI. Revente d'... ..	271	271
Action culturelle (redevances et droits des services d'...)		
RF.	7062	7062
Ad Blue (additif anti-pollution)		
DF. Achat d' ... non comptabilisé dans les stocks	60624	60624
Adduction d'eau (réseau d'eau potable de la commune) :		
<i>Voir « Eau potable (service de distribution d'...) »</i>		
Adduction d'eau (installations propres à certains bâtiments communaux)		
DI. Acquisition de réseaux d'... (ouvrage terminé)	21531	21531
DI. Réalisation ou rénovation de réseaux d'... confiée à l'entreprise (travaux en cours)	2315	231
Adhésion facultative de la commune		
DF. Paiement de la cotisation résultant de l'	6281	6281
DI. ... se matérialisant par une dotation, par exemple à une fondation du patrimoine (capital non récupérable)	204...	204...
DI. ... se matérialisant par une dotation, par exemple à une fondation du patrimoine (capital récupérable)	2051	2051
Adjoint au maire : Voir « Maire »		
Admission de titres de recettes en non-valeur émis en section de fonctionnement		
DF.	6541	6541
Affectation (biens affectés à un service doté de la personnalité morale)		
<i>Voir en troisième partie de l'ouvrage les explications sur ces écritures comptables : paragraphe 4.1.</i>		
Affectation (biens affectés à un budget annexe ou à une régie non personnalisée)		
<i>Voir en troisième partie de l'ouvrage les explications sur ces écritures comptables : paragraphe 4.1.</i>		
Affermage : Voir « Délégation de service public »		
Affermage (immobilisations mises en ...)		
<i>Voir en troisième partie de l'ouvrage les explications sur ces écritures comptables : paragraphe 4.4.</i>		



Rappelons que dans les budgets votés par fonction chaque code fonction est précédé du préfixe 90 en section d'investissement et 93 en section de fonctionnement.

A

Abribus	847
Accession à la propriété	553
Accueil de loisirs périscolaire	288
Accueil de loisirs sans hébergement	331
Accueil des gens du voyage (aire d' ...)	554
Action culturelle	311
Action économique	6...
Action sociale (interventions sociales)	42...
Actions de prévention sanitaire	412
Actions en faveur de la maternité	4211
Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence	4213 et 4214
Actions en faveur des personnes en difficultés	424
Actions internationales	.045.
Actions spécifiques de lutte contre la pollution	71
Activités pour les jeunes, autres que les centres de loisirs sans hébergement et les colonies de vacances	338
Adduction d'eau	732.(1).
Administration générale	.02.
Administration générale de la collectivité	.020.
Administration générale de l'État	.026.
Adolescence (actions en faveur de l'...)	4214
Agriculture (aide à l'...)	631...
Agro-alimentaire (aide à l'industrie ...)	631...
Aide à la famille	4212
Aide à l'accession à la propriété	553
Aide à l'agriculture	631...
Aide à l'énergie	75...
Aide à l'industrie manufacturière	632
Aide au commerce	632
Aide au secteur locatif	552
Aide au tourisme	633
Aide aux associations non classées ailleurs	.028.(2).
Aide aux bâtiments et travaux publics	632
Aide aux industries agro-alimentaires	631...
Aide aux services marchands	63...
Aide aux services publics	66
Aide sociale	42...
Aide sociale pour l'enfance et l'adolescence	4213 et 4214
Aide sociale pour des personnes en difficulté	424
Aide sociale (services communs)	420
Aides ménagères à domicile auprès des personnes âgées	4238
Aides ménagères à domicile auprès d'autres personnes	424
Aire d'accueil des gens du voyage	554
ALSH	331
Ambulance	418
Aménagement des eaux	414
Aménagement et services urbains, environnement	51... et 7...
Aménagement urbain	51...
Aménagement urbain (urbanisme)	51...



3^E PARTIE

**EXPLICATION
DE QUELQUES PRINCIPES
OU MÉCANISMES COMPTABLES**

3^E PARTIE

EXPLICATION DE QUELQUES PRINCIPES OU MÉCANISMES COMPTABLES

Signification des abréviations utilisées :

DF. :	dépense de fonctionnement
DI. :	dépense d'investissement
RF. :	recette de fonctionnement
RI. :	recette d'investissement
NB. CT. :	opération non budgétaire - crédit
NB. DT. :	opération non budgétaire - débit

1. Les deux sections du budget

- 1.1. Les notions fondamentales
- 1.2. Les critères d'imputation

2 - Les écritures liées à des opérations spécifiques

- 2.1. La cession d'un bien à titre onéreux
- 2.2. La cession d'un bien à titre gratuit ou à l'euro symbolique
- 2.3. La réforme d'un bien
- 2.4. Les travaux en régie (production immobilisée)
- 2.5. Les amortissements des immobilisations
- 2.6. Les provisions pour risques et charges

3 - Les opérations de fin d'exercice

- 3.1. La régularisation des charges et des produits
 - 3.1.1. Le rattachement des charges à payer
 - 3.1.2. Le rattachement des intérêts courus non échus (ICNE)
 - 3.1.3. Le rattachement des produits à recevoir
 - 3.1.4. L'exclusion des charges constatées d'avance
 - 3.1.5. L'exclusion des produits constatés d'avance
- 3.2. Les transferts de charges
- 3.3. La gestion comptable des stocks

4 - Les écritures d'ordre touchant deux budgets distincts

- 4.1. L'affectation
- 4.2. La mise à disposition
- 4.3. Remboursements de mise à disposition de personnels ou de moyens entre deux structures
- 4.4. La mise en concession (ou mise en affermage)

5 - Les aménagements de terrains (lotissements, ZAC...)

6 - L'apurement du compte 1069

2.5 Les amortissements des immobilisations

Ces amortissements sont obligatoires dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Exemple d'un bien amorti selon le principe du prorata temporis (à compter de sa date de mise en service)

Un ordinateur d'une valeur de 2 000 € est commandé le 1^{er} avril, livré le 15 mai et mise en service le 1^{er} juillet 2022.

Il sera amorti sur 5 ans.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante.

Explications des écritures comptables

Écritures d'ordre (sans mouvement de fonds)	
Ce que l'on fait	Détail des écritures
Calcul de l'amortissement Année 2022 2 000 € / 60 mois X 6 mois	Opération budgétaire : RI. compte 28183... : 200 € DF. compte 6811 : 200 €
Calcul de l'amortissement Années 2023 à 2026 2 000 € / 60 mois X 12 mois	Opération budgétaire : RI. compte 28183... : 400 € DF. compte 6811 : 400 €
Calcul de l'amortissement Année 2027 2 000 € / 60 mois X 6 mois	Opération budgétaire : RI. compte 28183... : 200 € DF. compte 6811 : 200 €

Exemple d'un immeuble de rapport amorti selon le principe des composants

Dès lors qu'un immeuble de rapport est constitué d'éléments qui diffèrent dans leur utilisation, donc dans la durée d'usure, un plan d'amortissement et un numéro d'inventaire propre doivent être établis pour chaque composant. (Exemple : murs, toitures, menuiseries extérieures, chauffage ...). La toiture n'aura pas la même durée de vie que le gros œuvre par exemple.

L'instruction M57 rend obligatoire cette pratique pour les nouvelles acquisitions ou constructions.

Les étapes de comptabilisation des amortissements d'un immeuble de rapport sont les suivantes :

- Répartir le montant de l'immobilisation en composants
- Construire le tableau d'amortissement
- Comptabiliser l'amortissement en fin de gestion



ANNEXE

NOMENCLATURE COMPTABLE M 57

Applicable au 1^{er} janvier 2025

NOMENCLATURE COMPTABLE M 57 applicable au 1^{er} janvier 2025

1**1****CLASSE 1 – COMPTES DE CAPITAUX****10****10****DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES**

102	102	Dotations et fonds d'investissement
1021	1021	Dotation
1022	1022	Fonds d'investissement
10222	10222	FCTVA
10223	10223	TICPE 2 ^e part
10226	10226	Taxe d'aménagement
10227	10227	Versement pour sous-densité
10228	10228	Autres fonds d'investissement
10229	10229	Reprise sur FCTVA et autres fonds d'investissement
102292	102292	Reprise sur FCTVA
102296	10229	Reprise sur taxe d'aménagement
102297	10229	Reprise sur versement pour sous-densité
102298	102298	Reprise sur autres fonds d'investissement
1025	1025	Dons et legs en capital
10251	10251	Dons et legs en capital
10259	10259	Reprise sur dons et legs en capital
1027	1027	Mise à disposition (chez le bénéficiaire)
106	106	Réserves
1064	1064	Réserve DMTO
1068	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés

11**11****REPORT À NOUVEAU (solde créditeur ou débiteur)**

110	110	Report à nouveau (solde créditeur)
119	119	Report à nouveau (solde débiteur)

12**12****RÉSULTAT DE L'EXERCICE (excédentaire ou déficitaire)****13****13****SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

131	131	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables
1311	1311	État et établissements nationaux
1312	1312	Régions
1313	1313	Départements
1314	1314	Communes
13141	13141	Communes membres du GFP
13142	13142	Collectivité de rattachement
13146	13146	Attributions de compensation d'investissement
13148	13148	Autres communes
1315	1315	Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
13151	13151	GFP de rattachement
13156	13156	Attributions de compensation d'investissement
13158	13158	Autres groupements
1316	1316	Autres établissements publics locaux
1317	1317	Fonds européens
13171	1317	Fonds social européen
13172	1317	FEDER
13173	1317	FEADER
13178	1317	Autres fonds européens
1318	1318	Autres
132	132	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables
1321	1321	État et établissements nationaux
1322	1322	Régions